



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 152-21

Objet : *RS - Passation d'une convention d'occupation précaire et temporaire pour la création d'un parking de covoiturage au lieudit Villarcher sur la commune de Voglans*

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 152-21

objet **RS - Passation d'une convention d'occupation précaire et temporaire pour la création d'un parking de covoiturage au lieudit Villarcher sur la commune de Voglans**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le dans le cadre du projet du nœud autoroutier Chambéry nord, AREA et Grand Chambéry ont signé une convention d'engagement pour la création de deux parkings de covoiturage.

Cette convention d'engagement vise à confier la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements à Grand Chambéry. AREA s'engage, quant à elle, à rembourser l'ensemble des dépenses engagées par Grand Chambéry pour la réalisation des travaux.

Un premier parking de covoiturage a été réalisé début 2021 à proximité de l'échangeur n° 16 de la Cassine sur la commune de Chambéry. Un second parking est prévu à proximité de la sortie n° 11 de la voie rapide urbaine sur la commune de Voglans.

La parcelle AI50 fléchée pour l'aménagement de ce second parking appartient au Département de la Savoie. Elle se trouve en bordure immédiate du giratoire formé par la route départementale 1504, la bretelle de sortie de la voie rapide urbaine de Chambéry (sortie 11) et la voie communale menant à la ZI Voglans dite rue de la Françon.

Afin d'acter la mise à disposition de Grand Chambéry de cette parcelle par le Département, il convient d'établir une convention d'occupation précaire et temporaire tripartite entre le Département de la Savoie, Grand Chambéry et Grand Lac.

Cette convention définit la nature et les conditions d'occupation de la parcelle AI50 du Département :

- le département de la Savoie met gracieusement à disposition de Grand Chambéry la parcelle AI50,
- Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement du parking de covoiturage,
- l'entretien et l'exploitation du parking de covoiturage réalisé est à la charge de Grand Lac.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 232-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière de parcs de stationnement, et notamment le parking de Villarcher,

Vu la délibération n° 0231-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 approuvant la convention d'engagement entre AREA et Grand Chambéry pour la réalisation de deux parkings de covoiturage,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention d'occupation précaire et temporaire tripartite entre le Département de la Savoie, Grand Lac et Grand Chambéry, pour la réalisation d'un parking de covoiturage au lieudit Villarcher sur la commune de Voglans,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 152-21

Objet de l'acte : RS - Passation d'une convention d'occupation précaire et temporaire pour la création d'un parking de covoiturage au lieudit Villarcher sur la commune de Voglans

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : Conv° tripartite parking covoiturage Villarcher,
Plan de situation Villarcher

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26167H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26167H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au